



# AVIS

# D'ENQUETE PUBLIQUE

## **Relative au déclassement de la voie de desserte interne de la Cité des Mares et de portions de trottoirs rue des Mares et rue de Benfleet organisée du 1er avril 2019 au 15 avril 2019**

Par l'arrêté n° A\_2019\_0105\_URBA, Madame le Maire de la Commune de Romainville a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le déclassement de la voie de desserte interne de la Cité des Mares, ainsi que de portions de trottoirs situés rue des Mares et rue de Benfleet et a désigné Madame LAQUENAIRE Edith, consultante, en gestion d'entreprises, comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête publique relatif au déclassement de la voie et le registre d'enquête sur lequel le public peut consigner ses observations, sont à disposition, pendant toute la durée de l'enquête, du 1er au 15 avril 2019, au siège de l'enquête : mairie de Romainville, Place de la Laïcité à Romainville, aux jours et heures habituelles d'ouverture : (le lundi de 8h30-12h00 et 13h30-18h45 ; du mardi au vendredi 8h30-12h00 et 13h30-17h00 ; le samedi 13 avril de 9h00 à 11h45).

Le dossier d'enquête publique sera également consultable par l'intermédiaire du site internet de la ville, [www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr),

Les observations pourront également être transmises par écrit au Commissaire Enquêteur en adressant un courrier à : «Madame le Commissaire Enquêteur, déclassement de la voie de desserte interne de la Cité des Mares, Mairie, Place de la Laïcité, 93231 Romainville cedex» ou par voie électronique à l'adresse suivante : [amenagement@ville-romainville.fr](mailto:amenagement@ville-romainville.fr)

Un poste informatique sera mis à disposition en Mairie de Romainville, Place de la Laïcité, durant les jours et heures habituels d'ouverture pour permettre la consultation numérique du dossier d'enquête.

Les permanences du Commissaire Enquêteur se tiendront les :

- Lundi 1er avril 2019, de 9H00 à 12H00, en mairie, Place de la Laïcité, 93230 Romainville
- Lundi 15 avril 2019, de 15H00 à 18H00, en mairie, Place de la Laïcité, 93230 Romainville

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur transmis à l'autorité compétente dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public au service Urbanisme, 13 rue Carnot, 93230 Romainville.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Conseil Municipal de Romainville est l'autorité compétente pour approuver le déclassement de cette voie.

Toute information complémentaire peut être recueillie auprès du Service Urbanisme, centre administratif Carnot, 13 rue Carnot, 93230 Romainville. Contact: service Urbanisme Tél. : 01.49.20.93.60. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.